

Rapport sur la coopération 2023

Annexe au Bilan annuel

Résumé

L'année 2023 a été marquée par de nombreuses célébrations. Le 50^e anniversaire de la Convention sur le brevet européen (CBE) a marqué cinq décennies de coopération fructueuse avec nos partenaires européens et mondiaux en vue de favoriser l'innovation et la croissance économique. Les 38 États participant au système de classification coopérative des brevets (CPC) ont commémoré les dix ans de son fonctionnement en tant que langage perfectionné et universel de classification des inventions. Le 1^{er} juin 2023, le lancement du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet a permis de renforcer les liens entre les nombreux États membres participants de l'UE. Enfin, le lancement en octobre de l'Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB a jeté un pont entre les décideurs politiques et la société civile, en abordant des sujets essentiels pour résoudre les défis sociétaux en Europe et au-delà.

Dans le cadre du dispositif d'encadrement de la coopération européenne de l'OEB, les initiatives visant à soutenir les offices nationaux de brevets (ONB) des États membres sont organisées en quatre axes. Sous l'axe **Connaissances et qualité**, l'Académie européenne des brevets a mené 190 activités de formation, totalisant plus de 1 600 heures de contenu destinées aux ONB, aux conseillers en brevets, aux assistants juridiques, aux juges et aux avocats, ainsi qu'aux entreprises et aux universités. Les thèmes abordés ont couvert la délivrance des brevets, les litiges en matière de brevets et le transfert et la diffusion des technologies, la plupart des sessions s'étant déroulées en ligne. La participation à la formation linguistique du personnel des ONB a considérablement augmenté, passant de 282 personnes en 2021 à 443 en 2023. Le réseau PATLIB a continué à se développer en 2023 et sa conférence annuelle, organisée pour la première fois selon un format hybride, a attiré une participation record. L'initiative "Transfert de connaissances vers l'Afrique" (KT2A) s'est étendue à 26 pays africains et 64 universités, avec de nouveaux membres tels que le Burundi, Djibouti, la Guinée et le Sénégal. Une initiative similaire est prévue pour l'Ukraine, lorsque l'Office ukrainien des brevets (UANIPPO) sera prêt.

Sous l'axe **Convergence des pratiques**, les travaux se sont achevés sur la première paire de pratiques communes pour le nouveau cycle : "Caractéristiques autorisées dans les dessins" et "Délivrance et acceptation des documents de priorité électroniques". En octobre, lors de la quatrième plateforme virtuelle sur la convergence, l'OEB a informé les utilisateurs des progrès réalisés et a présenté un prototype de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des pratiques communes dans les États membres.

Sous l'axe **Partage du travail**, l'OEB a maintenu son approche actualisée des accords de coopération en matière de recherche, en proposant des taxes de recherche consolidées et une réduction de 80 % des taxes pour les petites entités. Avec l'entrée en vigueur de nouveaux accords avec l'Autriche et la Slovénie, l'OEB effectue désormais des recherches nationales pour 17 États. Au total, plus de 26 000 recherches ont été effectuées en 2023. Sept États membres ont continué à participer au système d'utilisation afin de réduire le travail en double et la charge de travail des demandeurs. L'OEB a également soutenu neuf événements de sensibilisation à la propriété intellectuelle, axés sur la promotion du système de brevet unitaire et a fourni une aide financière aux États membres pour la traduction de documents promotionnels en 20 langues.

Sous l'axe **Coopération informatique**, des progrès ont été accomplis pour renforcer le support et favoriser l'acquisition de connaissances parmi les ONB. Front Office a été mis en œuvre ou mis à niveau avec succès dans cinq pays, ce qui a permis de moderniser les systèmes d'archivage. L'outil SEARCH, alternative moderne à EPOQUENet, a été adopté jusqu'à présent dans 27 pays, offrant un accès cloud sécurisé aux informations sur les brevets. En outre, le portail d'accès unique a été enrichi de nouveaux services, dont un catégoriseur de texte CPC assisté par l'IA, pour faciliter l'accès à l'information sur la classification des brevets.

En 2023, l'OEB a renforcé son engagement auprès des parties prenantes dans le monde entier, notamment auprès des associations professionnelles, des professionnels des brevets et des groupes d'utilisateurs, en utilisant à la fois la communication numérique et traditionnelle. De nombreux échanges avec les utilisateurs ont permis de discuter de sujets tels que la qualité, les délais, le brevet unitaire et la transformation numérique des services de l'OEB. La qualité, y compris la "qualité à la source", a été un thème sous-jacent clé, garantissant l'examen de toutes les perspectives et reflétant l'engagement de l'OEB en faveur de l'excellence et de la réactivité.

Conformément au plan stratégique 2023 et au nouveau plan stratégique 2028, la stratégie de coopération internationale de l'OEB est axée sur l'extension de la portée mondiale du système du brevet européen. D'importants progrès ont été réalisés en vue de la conclusion d'accords de validation, notamment avec la Géorgie, le Costa Rica, le Laos et l'Éthiopie. L'intégration de davantage de pays dans le système du brevet européen renforce son impact au niveau mondial.

Des partenariats renforcés ont également été mis en place. L'OEB s'est engagé auprès de plusieurs ONB - notamment au Chili, en Ukraine et en Arabie Saoudite – à renforcer la coopération et à partager les meilleures pratiques. Ces partenariats visent à synchroniser les processus d'examen des brevets et à améliorer la qualité globale de ces examens.

Autre domaine où l'activité a été intense : la coopération technique. L'OEB a organisé de nombreuses sessions de formation et encouragé les programmes d'échange. Parmi les faits marquants, citons le renouvellement de l'accord avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et le lancement d'un nouveau programme d'échange d'examineurs avec l'Office des brevets du Japon.

L'OEB a également joué un rôle central dans la coopération multilatérale, notamment dans le cadre du dispositif d'encadrement IP5 et de la Conférence tripartite (OEB/JPO/USPTO). Les efforts déployés en 2023 visaient à relever les défis mondiaux tels que le changement climatique et à promouvoir le développement durable par le biais d'une coopération renforcée au sein du système des brevets.

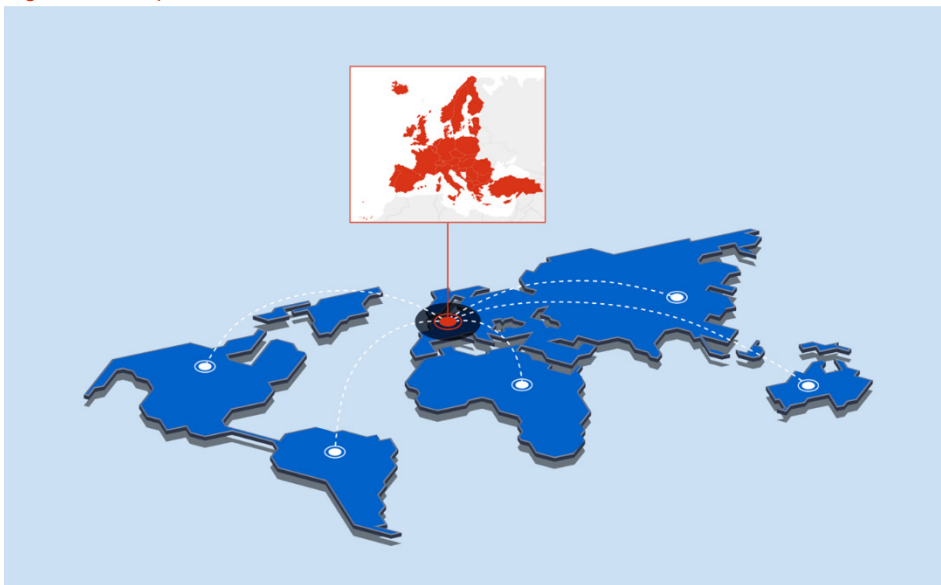
Table des matières

Résumé	2
1. Une année décisive pour la coopération au sein de l'OEB	5
1.1 Lancement du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet	6
1.2 50 ^e anniversaire de la CBE	8
1.3 Lancement de l'Observatoire de l'OEB	8
1.4 10 ^e anniversaire de la CPC	9
2. Coopération européenne	9
2.1 Le premier pas vers le plan stratégique 2028	9
2.2 Coopération avec les États membres et l'État autorisant l'extension	10
2.3 Axe 1 : Connaissances et qualité	12
2.4 Axe 2 : Convergence des pratiques	16
2.5 Axe 3 : Partage du travail	18
2.6 Axe 4 : Coopération informatique	20
2.7 Sensibilisation au REB	25
2.8 Coopération avec les institutions européennes	28
2.9 Coopération via le nouvel observatoire	30
3. Associations d'utilisateurs et industrie	32
4. Coopération internationale	35
4.1 Accords de validation	35
4.2 Partenariat renforcé	36
4.3 Coopération en matière d'assistance technique	37
4.4 Coopération avec l'OMPI	40
4.5 Coopération multilatérale	40

1. Une année décisive pour la coopération au sein de l'OEB

Le 5 octobre 2023, l'Office européen des brevets (OEB) a célébré une étape historique de l'histoire des droits de propriété intellectuelle en Europe : le 50^e anniversaire de la signature de la Convention sur le brevet européen (CBE). En encourageant l'innovation, la CBE a apporté et continue à apporter une valeur significative à l'économie et à la société européennes. Depuis 50 ans, elle fournit un cadre juridique clair et cohérent, reposant sur la certitude, la prévisibilité et la qualité. Aujourd'hui, les brevets délivrés par l'OEB dans le cadre de la CBE offrent une protection uniforme dans 45 États, couvrant une population d'environ 700 millions de personnes. La CBE encourage ainsi l'innovation dans un grand nombre des principales économies du globe.

Figure 1 : Coopération à l'OEB



Source : OEB

Depuis sa création, l'OEB s'efforce de servir les utilisateurs du système européen des brevets. Son rôle exclusif lui confère le droit de délivrer des brevets européens valables dans l'ensemble des 39 États membres, ainsi que dans un État autorisant l'extension et, depuis le 15 janvier 2024, cinq États autorisant la validation. Le succès de ce système repose essentiellement sur l'étroite coopération qui caractérise le Réseau européen des brevets (REB), pour lequel 2023 a été une année décisive, marquée par de nombreuses réalisations et étapes à célébrer.

1.1 Lancement du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet

"Avec le lancement du brevet unitaire, nous assistons à la fermeture d'une brèche importante de l'architecture de l'Europe et à la concrétisation d'une vision de longue date. Le travail pour nous maintenant consiste à nous assurer de la coopération de tous à la réussite de ce système de brevets et à la réalisation de toutes ses possibilités."

António Campinos, Président de l'OEB

L'introduction du brevet unitaire (BU) et l'ouverture de la juridiction unifiée du brevet (JUB) le 1^{er} juin 2023 ont marqué l'un des changements les plus importants du système du brevet européen depuis des décennies. Le BU complète et renforce le système centralisé existant de délivrance des brevets européens, en offrant une voie simplifiée vers une protection uniforme des brevets dans 17 États membres de l'UE par le biais du dépôt d'une seule demande auprès de l'OEB. La procédure est donc plus économique et plus simple pour les demandeurs et permet d'obtenir une protection plus large pour les brevets. Un brevet à effet unitaire peut être demandé pour tout brevet européen délivré à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Accord relatif à la JUB (AJUB). La forte adoption du brevet unitaire et la réalisation d'un marché technologique unique témoignent de l'importance de la coopération européenne.

Figure 2 – Événement "Lancement du système du brevet unitaire : un tournant pour l'innovation en Europe"

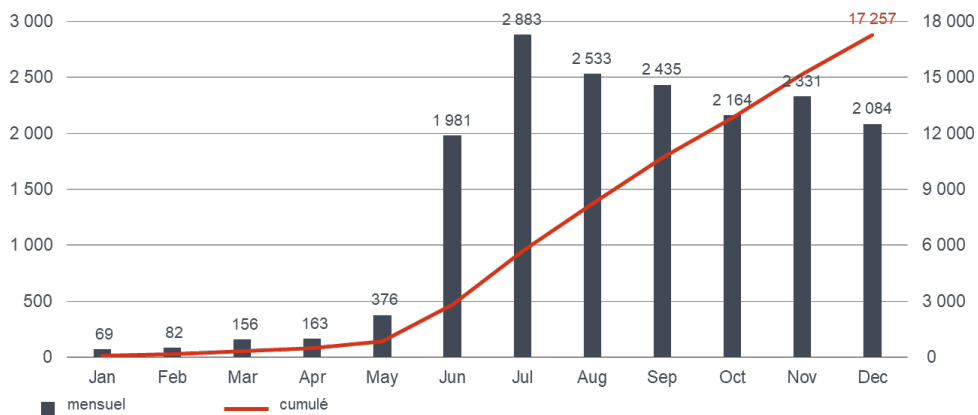


Source : OEB

Avant le lancement, une formation préparatoire avancée pour tous les conseillers nommés à la JUB, ainsi qu'une formation sur les règles internes et la pratique pour les employés des différentes divisions de la juridiction, ont eu lieu à Budapest, début 2023.

Fin 2023, l'Office avait reçu plus de 17 000 demandes d'effet unitaire et avait enregistré presque autant de brevets unitaires – un début fort et positif. Aujourd'hui, un an après son lancement, plus de 27 000 demandes ont été soumises. Parmi celles-ci, 12 % concernaient les technologies médicales, 6 % le génie civil et 5 % les technologies des transports.

Figure 3 – Évolution des demandes de brevet unitaire en 2023



Source : OEB

Le tableau de bord du brevet unitaire, publiquement accessible, montre les principales sources de demandes d'effet unitaire, et la classification de ces brevets parmi les huit communautés technologiques de l'OEB. Cette plateforme est alimentée par des mises à jour quotidiennes issues du flux de travail interne de l'OEB.

Figure 4 – Origine des titulaires (États parties à la CBE)



Source : OEB

1.2 50^e anniversaire de la CBE

Figure 5 – Célébration du 50^e anniversaire



Source : OEB

Pour célébrer le 50^e anniversaire de la CBE, l'OEB a organisé un événement hybride le 5 octobre 2023 à Munich, La Haye, Vienne et Berlin. Des projections publiques organisées sur les quatre sites ont permis au personnel de l'OEB de participer à l'évènement, le programme officiel étant partagé entre Munich et La Haye. L'OEB a accueilli des invités de marque de tous les États membres, en présence de Sa Majesté le roi Willem-Alexander des Pays-Bas et de Rumen Radev, président de la République de Bulgarie. L'OEB a remercié le chancelier allemand Olaf Scholz, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le ministre autrichien des Affaires étrangères Alexander Schallenberg pour leurs messages vidéo.

Les États membres ont joué un rôle clé dans la célébration et les directeurs de l'OEB et les délégués des offices nationaux de brevets (ONB) se sont joints à l'évènement en tant qu'invités de marque. Les directeurs de l'OEB ont également fait passer des messages vidéo pour l'évènement, présentant un aperçu des réalisations communes des 50 dernières années et partageant leurs espoirs pour les 50 prochaines années quant à l'innovation durable et inclusive encouragée par la CBE.

1.3 Lancement de l'Observatoire de l'OEB

Le lancement de l'Observatoire des brevets et des technologies le 6 octobre 2023 a été un grand pas en avant pour l'ouverture d'un nouveau domaine de coopération avec nos États membres et les parties prenantes au sens large de l'OEB. Grâce à l'Observatoire, l'OEB peut désormais analyser les tendances et les défis en collaboration avec des parties prenantes expertes, et fournir des éléments d'information aux décideurs tels que les chefs d'entreprise, les innovateurs, les investisseurs et les responsables politiques. Cet Observatoire permet d'élargir le réseau de parties prenantes de l'OEB au-delà des spécialistes de la propriété intellectuelle et contribue à accroître l'impact global de l'OEB.

1.4 10^e anniversaire de la CPC

Enfin, le 10^e anniversaire du système de classification coopérative des brevets (CPC) a été célébré lors d'une réunion annuelle à laquelle ont participé des représentants de 35 offices nationaux et internationaux, le Président de l'OEB prononçant le discours d'ouverture. Soulignant le perfectionnement et l'universalité de la CPC pour la classification des inventions, le Président a annoncé le lancement imminent du prédicteur de symboles en ligne, le catégoriseur de texte CPC, entraîné par l'IA, qui permet de trouver plus rapidement les symboles appropriés lors de recherches de texte. Avec 38 offices participants et un impact quotidien sur quelque 25 000 examinateurs de brevets, la CPC est un exemple de collaboration et de progrès au niveau international.

Figure 6 – Réunion annuelle de la CPC



Source : OEB

2. Coopération européenne

2.1 Le premier pas vers le plan stratégique 2028

Le second semestre 2023 a été marqué par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'OEB couvrant la période 2024-2028 (SP2028).

Une première consultation a eu lieu en mai et, grâce aux contributions de 14 États membres, un résumé du plan stratégique 2028 a été publié peu avant le Conseil d'administration de juin.

À l'automne, l'OEB a publié une version préliminaire du plan stratégique 2028, qui en détaille l'orientation, mettant l'accent sur la durabilité en tant qu'objectif primordial. Le plan est divisé en cinq thèmes : personnes, technologies, produits et services de grande qualité délivrés dans les délais, partenariats et viabilité financière. Chaque thème est orienté sur un principe central : favoriser une organisation, un système de brevets et une société plus durables. Le document s'appuie sur les enseignements tirés du plan stratégique 2023 et explique comment ils seront appliqués à la mise en œuvre du plan stratégique 2028, contribuant ainsi à orienter une phase finale de développement.

En janvier 2024, une série de tables rondes a été organisée sur le thème de la coopération informatique. Y étaient représentés la plupart des ONB, l'EUIPO et l'epi. Elles ont permis de tirer des conclusions plus détaillées sur ce thème spécifique, qui est devenu une annexe du plan stratégique. Le plan stratégique 2028 a été approuvé à l'unanimité lors de la session du Conseil d'administration en mars 2024, fixant l'orientation des activités de l'OEB pour les cinq années à venir.

2.2 Coopération avec les États membres et l'État autorisant l'extension

Les principaux partenaires de l'OEB sont ses propres États membres et l'État autorisant l'extension. La collaboration entre l'OEB et les ONB vise à créer un impact substantiel et positif pour nos utilisateurs. Guidé par cet objectif commun, l'OEB travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'améliorer encore les produits et les services liés aux brevets, au profit du système du brevet européen.

"Nous trouvons cette collaboration bilatérale dynamique, très riche et fructueuse. C'est un exemple tangible du rôle pertinent et croissant joué au fil des ans par le Réseau européen des brevets. Le fait d'apprendre les uns des autres et d'avoir un dialogue régulier entre pairs permet à notre office national de rester informé, d'être inspiré par les autres et d'apprendre en échangeant des informations et des connaissances sur les brevets au sein d'un réseau exceptionnel. Cette coopération étroite entre l'ONB et l'OEB est également très bénéfique pour les utilisateurs qui peuvent ainsi accéder à une meilleure information et à de meilleurs services en matière de brevets. Il s'agit, à de nombreux points de vue, d'un cadre gagnant-gagnant."

Représentant de l'Office italien des brevets et des marques

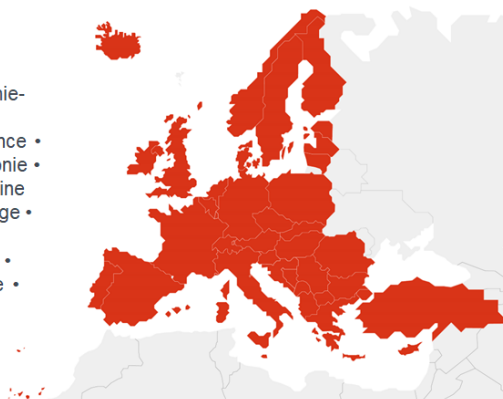
Avec le plan stratégique 2023, un cadre de coopération révisé a été adopté. Depuis le lancement de la politique de coopération, 39 accords de coopération bilatéraux ont été signés. Ces accords constituent une base solide, garantissant la poursuite de la coopération avec les États membres et l'État autorisant l'extension.

Pour assurer une transition en douceur entre les deux plans stratégiques, tous les accords de coopération bilatéraux ont été prolongés d'une année supplémentaire, jusqu'à la fin du mois de juin 2024. Il est prévu que de nouveaux accords bilatéraux, basés sur la politique de coopération actuelle, soient conclus afin de tenir pleinement compte des ambitions du plan stratégique 2028.

Figure 7 : États membres et État autorisant l'extension ayant conclu des accords de coopération bilatéraux valides en 2023

États membres et État autorisant l'extension ayant conclu des accords de coopération bilatéraux valides en 2023

Albanie • Allemagne • Autriche • Belgique • Bosnie-Herzégovine • Bulgarie • Chypre • Croatie • Danemark • Espagne • Estonie • Finlande • France • Grèce • Hongrie • Irlande • Islande • Italie • Lettonie • Liechtenstein • Lituanie • Luxembourg • Macédoine du Nord • Malte • Monaco • Monténégro • Norvège • Pays-Bas • Pologne • Portugal • Roumanie • Royaume-Uni • Saint-Marin • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Suède • Suisse • République tchèque • Türkiye



Source : OEB

Pour donner une structure claire à cette politique, quatre axes ont été définis, chacun comprenant des projets spécifiques. Des cibles et des objectifs appropriés sont attribués à chaque projet afin d'en mesurer le succès. Les années 2023/2024 ayant été désignées comme des années de transition entre les deux plans stratégiques, toutes les activités ont été prolongées jusqu'en juin 2024. Certains projets à long terme devraient se poursuivre au-delà de cette phase de transition pour permettre leur mise en œuvre dans le cadre du nouveau plan stratégique.

1. **Connaissances et qualité** – Cet axe vise à mettre à niveau les moyens disponibles dans les États membres en matière de PI. Dans les ONB et les autres parties prenantes de la propriété intellectuelle, l'accent est mis sur le renforcement des capacités. Les projets s'appuient également sur la contribution et l'expertise des ONB et incluent des initiatives visant à garantir la qualité constante des brevets.
2. **Convergence des pratiques** – En Europe, les demandeurs recherchant une protection par brevet sont parfois confrontés à des divergences de pratiques entre les ONB et l'OEB. Cet axe des activités de coopération vise à réduire, voire éliminer ces écarts. Dans le cadre de groupes de travail, les États membres collaborent pour partager et définir les bonnes pratiques dans des domaines où une approche plus uniforme serait bénéfique à la fois pour les utilisateurs, les ONB et l'OEB.
3. **Partage du travail** – Les activités organisées autour de cet axe visent à consolider la cohésion du REB pour contribuer à l'instauration d'un système de brevets moderne, efficace et de qualité en Europe. L'essentiel de ce travail consiste à élaborer un cadre de coopération plus attractif en matière de recherche permettant aux offices nationaux de sous-traiter les recherches nationales à l'OEB. Le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation a en effet pour but d'éviter la répétition de travaux grâce à la réutilisation des résultats d'autres offices. Cet axe englobe également les initiatives conjointes de l'OEB et des États membres relatives aux activités de sensibilisation à la PI destinées à encourager l'innovation.
4. **Coopération informatique** – Étant donné l'importance des ressources informatiques dans un système de brevets moderne et réactif, cet axe vise à renforcer les moyens informatiques disponibles dans les États membres. En particulier, la coopération informatique vise à développer et à améliorer les outils dont dispose l'ONB afin de fournir un meilleur service aux utilisateurs.

"L'Office national des brevets de Saint-Marin apprécie les possibilités de coopération et, dans les années à venir, aimerait s'engager dans les projets disponibles qui pourraient correspondre à ses capacités. Nous avons participé à plusieurs groupes de travail sur la convergence des pratiques et ces expériences ont été très positives pour la mise en œuvre de nouvelles procédures et la connaissance des meilleures pratiques. Nous remercions l'OEB pour l'attention portée à la coopération avec les États membres."

Représentant de l'Office national des brevets et des marques, Saint-Marin

En vertu du Plan stratégique 2023, les accords bilatéraux entre l'OEB et les États membres ont été examinés chaque année et ont permis de suivre la mise en œuvre de l'Objectif 4. En parallèle aux réunions virtuelles régulières entre les États membres et les pays voisins et leurs homologues dans les États membres, deux séries de réunions de coopération bilatérale ont été organisées au printemps et à l'automne pour dresser le bilan des progrès et s'assurer que les accords étaient toujours pertinents. La participation totale des offices nationaux aux projets de coopération s'est élevée à 84 % en 2023, dépassant l'objectif de 82 %.

2.3 Axe 1 : Connaissances et qualité

2.3.1 Développer l'expertise des offices nationaux et des institutions connexes

Afin de soutenir le renforcement des capacités de l'ensemble des membres de l'OEB, l'Académie européenne des brevets propose des formations aux ONB conformément au catalogue annuel de formation. Les offres comprennent la formation technique et le partage de connaissances, ainsi que des cours sur les compétences non techniques.

En 2023, l'Académie européenne des brevets a organisé et dispensé 190 activités représentant 1 638 heures de formation. 917 heures de formation ont été dispensées dans le domaine de la délivrance de brevets pour les ONB, les conseils en brevets et les assistants juridiques ; 391 heures dans le domaine du transfert et de la diffusion de technologies pour les entreprises et les universités ; et 330 heures dans le domaine des litiges en matière de brevets pour les conseillers et les avocats. La majorité des activités de formation ont été organisées en ligne, comme dans les années précédentes.

"Visant à améliorer la communication et à surmonter les barrières linguistiques au sein du réseau, le plan stratégique 2023 a mis l'accent sur la formation linguistique. L'objectif a été d'encourager et d'améliorer la maîtrise des trois langues officielles de l'OEB au sein de la direction et du personnel des ONB.

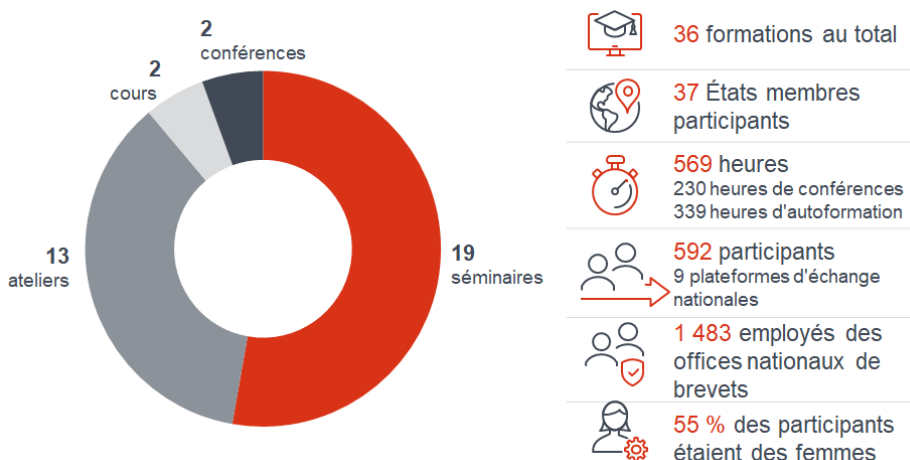
En l'absence d'examen quant au fond en Lituanie, la nouvelle méthode de recherche proposée par l'OEB à des conditions très attractives pour certains groupes de demandeurs est particulièrement appréciée. Bien que le niveau d'activité des demandeurs effectuant de telles recherches ne soit pas élevé, nous pensons néanmoins que ceux qui en bénéficient considèrent ce nouveau mode de recherche comme une réelle opportunité."

Représentant du Bureau national des brevets de la République de Lituanie

L'offre de formation de 2023 pour le personnel des ONB a consisté en 36 activités totalisant 569 heures de formation, toutes mises en œuvre en ligne. Tout au long de 2023, les ONB ont également participé activement à l'élaboration du catalogue de formation 2024. Des experts en formation issus de 15 ONB ont participé à des groupes de travail destinés à identifier et à planifier les besoins de formation.

Un compte rendu plus détaillé des activités de l'Académie en 2023 est fourni dans l'annexe Académie du Bilan annuel 2023.

Figure 8 – Les activités de formation de l'Académie pour les ONB



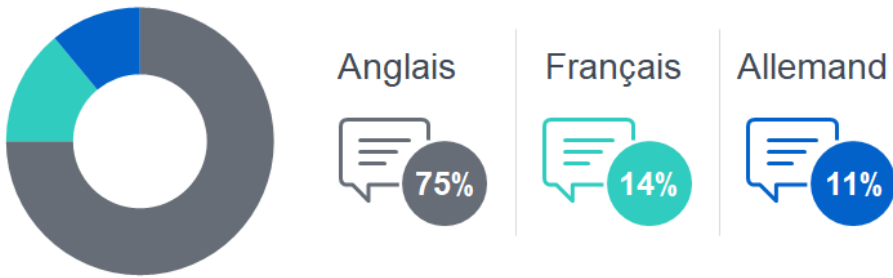
Source : OEB

2.3.2 Formation et soutien linguistiques

En 2023, le projet de formation linguistique a été de nouveau très apprécié, 26 ONB participant à une initiative de formation linguistique. Le projet a été initialement mis en œuvre en 2021, année au cours de laquelle 282 employés des ONB ont été formés. En 2023, l'intérêt pour ce type de formation et sa mise en œuvre a été évident, avec 443 participants annuels, soit une augmentation substantielle de 57 % sur la période de mise en œuvre de trois ans.

Les offices nationaux ont choisi d'apprendre des langues permettant de répondre à différents besoins, 75 % des participants apprenant l'anglais, 14 % le français et 11 % l'allemand.

Figure 9 : Formation linguistique



Source : OEB

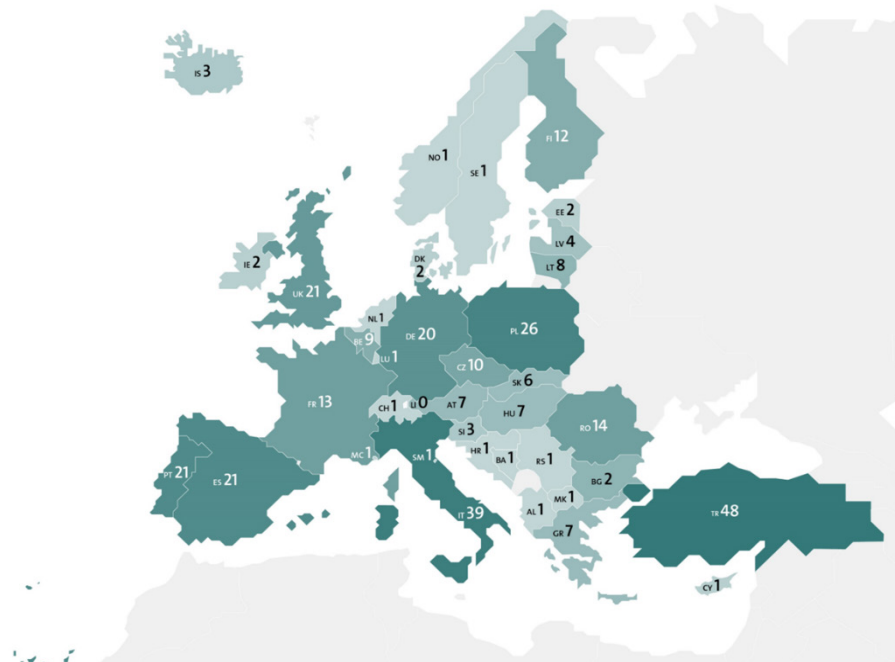
"La coopération avec l'OEB est essentielle pour améliorer nos produits, nos services et nos méthodes de travail grâce à la convergence des pratiques ou au renforcement de l'expertise des examinateurs de brevets. La maîtrise de la langue restant un élément important de notre coopération mutuelle, l'Office slovaque de la propriété intellectuelle apprécie grandement la formation linguistique et le soutien apporté aux examinateurs de brevets et aux autres personnes impliquées dans les activités de coopération. Nous pensons également que notre coopération se poursuivra dans le cadre du nouveau plan stratégique de l'OEB."

Représentant de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque

2.3.3 PATLIB 2.0

Fin 2023, le réseau PATLIB s'était développé pour englober 320 centres d'information sur la propriété intellectuelle, répartis dans 37 États membres et États autorisant l'extension.

Figure 10 – Répartition des centres PATLIB dans les États membres



Dernière mise à jour le 15 janvier 2024

Source : OEB

Les centres PATLIB proposent des conseils et des services en matière de PI aux industries locales, aux PME, aux chercheurs et aux innovateurs particuliers.

Évènement phare du réseau PATLIB, la conférence annuelle PATLIB vise à répondre à deux besoins : le besoin d'échange et de réseautage et le besoin d'informer le réseau sur des sujets importants. En 2023, la conférence s'est tenue à Tallinn, en Estonie, du 10 au 12 mai, en étroite collaboration avec l'office national des brevets local. Pour la première fois, la conférence a adopté un format hybride, ce qui a permis d'accueillir le nombre record de 3 657 participants en ligne et près de 100 participants sur place.

"Nous avons beaucoup apprécié la conférence PATLIB de cette année à Tallinn. En plus d'un programme très intéressant et instructif, c'était merveilleux de rencontrer à nouveau en personne d'autres membres du réseau."

Représentant de l'Office finlandais des brevets et de l'enregistrement

Figure 11 – Conférence PATLIB 2023

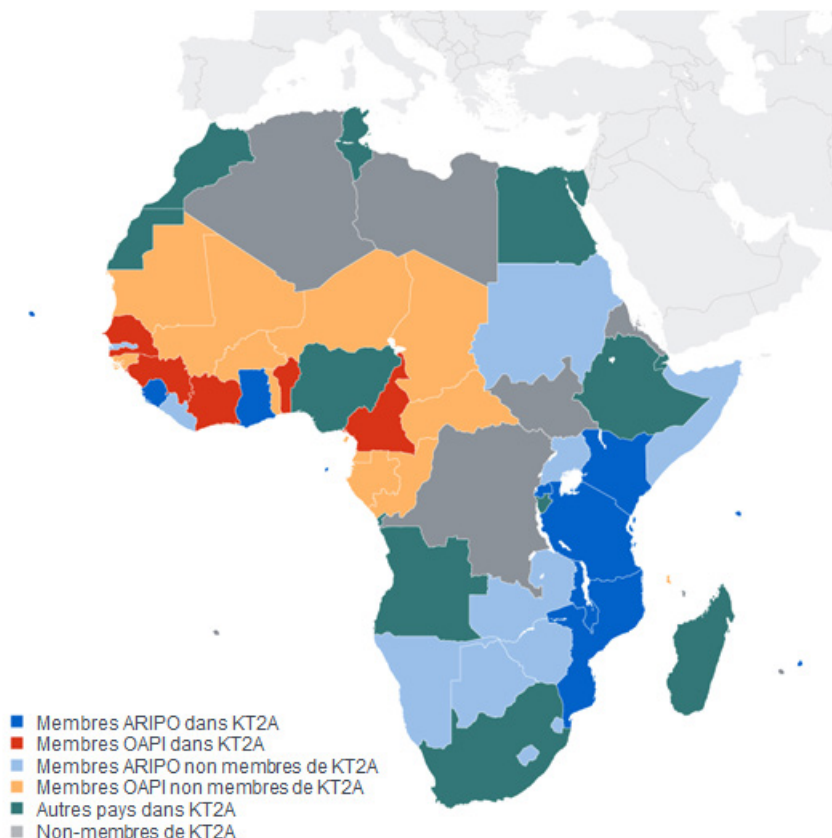


Source : OEB

L'initiative PATLIB Knowledge Transfer to Africa (KT2A) a été officiellement lancée en avril 2022. Elle vise à favoriser les activités de transfert de technologie en Afrique en encourageant la coopération entre le réseau PATLIB et les universités africaines. Ces universités ont été sélectionnées en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et les ONB. En outre, la coopération est encouragée en synergie avec des organisations déjà actives dans ce domaine, telles que le réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de l'OMPI.

Après la conclusion de la première phase de validation du concept en décembre 2022, la portée de l'initiative a été élargie en 2023 pour inclure 26 pays africains et 64 universités. Le Burundi, Djibouti, la Guinée et le Sénégal figurent parmi les derniers pays à avoir rejoint cette initiative.

Figure 12 – Pays et organisations régionales actuellement impliqués dans l'initiative KT2A



Source : OEB

Une initiative similaire est également envisagée avec l'Ukraine pour soutenir l'innovation et le transfert de technologie. Des réunions préliminaires ont eu lieu en 2022 avec Ukrpatent, l'ancien office de propriété intellectuelle. L'équipe des Réseaux d'innovation est prête à lancer l'initiative dès que l'UANIPIO (l'Office ukrainien des brevets) se déclarera prêt.

2.3.4 Assistance à l'examen européen de qualification (programme de soutien aux candidats à l'EEQ)

Dans le cadre de ce projet, 20 places de formation sont disponibles pour chaque pays admissible. Dix places de soutien élargi sont ensuite attribuées chaque année, pour lesquelles une aide matérielle est disponible. Depuis le lancement du projet en 2012, 198 étudiants ont été admis et, à ce jour, 126 ont réussi tous les examens et se sont qualifiés en tant que mandataires en brevets européens.

2.4 Axe 2 : Convergence des pratiques

Comme décidé par le Conseil d'administration, les deux premiers thèmes couverts par le nouveau cycle de convergence ont été : "Caractéristiques autorisées dans les dessins" et "Délivrance et acceptation des documents de priorité électroniques" (groupes de travail 7 et 8). Les deux groupes de travail se sont mis d'accord sur un projet de pratiques communes couvrant neuf domaines différents. Après l'avis favorable du Comité "Droit des brevets", ce projet a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration en mars 2024.

Le programme de soutien aux candidats à l'EEQ, lancé en 2012, vise à renforcer la présence de représentants professionnels certifiés par l'examen européen de qualification (EEQ) dans les États membres qui en comptent moins de cinq. Ce projet vise à offrir des conseils fiables et précis sur le système du brevet européen dans tous les États membres, grâce à la formation d'un groupe de professionnels compétents.

Parallèlement aux discussions des groupes de travail, auxquelles l'OMPI a participé en tant qu'observateur, et conformément à la méthodologie convenue par le Comité "Droit des brevets" (cf. CA/PL 14/19, point 21), les utilisateurs ont été consultés et informés de l'avancement des travaux par l'intermédiaire du groupe de travail du SACEPO sur le règlement d'exécution. Afin d'élargir encore la portée du processus de consultation, l'OEB a organisé la quatrième plateforme virtuelle sur la convergence des pratiques en octobre 2023, informant les utilisateurs et les offices des résultats obtenus à ce jour au sein des groupes de travail 7 et 8.

Les deux prochains thèmes de convergence pour 2024 sont "Observations des tiers" et "Pratiques relatives aux cessions" (2024/2025). Les groupes de travail 9 et 10 correspondants ont été mis en place et seront à nouveau présidés par l'OEB. Les deux derniers thèmes (2025/2026) seront : "Revendications de large portée" et "Double protection par brevet".

"Le programme de coopération s'est avéré à la fois efficace et efficient et profite aux utilisateurs du système du brevet européen. Les groupes de travail sur la convergence ont notamment permis de comparer les pratiques d'examen des brevets, contribuant ainsi à une compréhension commune et à une approche harmonisée."

Représentant de l'Office autrichien des brevets

2.4.1 Amélioration de l'établissement des rapports et du partage d'informations sur la mise en œuvre

La mise en œuvre de pratiques communes se fait sur une base volontaire. Toutefois, dans l'intérêt des innovateurs, l'objectif est que le plus grand nombre possible d'offices adoptent et mettent en œuvre une pratique commune afin de parvenir à une véritable harmonisation dans des domaines sélectionnés.

Par conséquent, en décembre 2022, le Conseil d'administration a confié à l'unanimité à l'OEB le soin de rendre compte et de partager de manière plus systématique les informations sur la mise en œuvre par les États contractants. À cette fin, l'OEB a envoyé un questionnaire aux États contractants et autorisant l'extension. Le taux de participation a été élevé et les résultats ont été publiés sur le site Internet de l'OEB dédié à la convergence, sous la forme d'un tableau de bord de mise en œuvre dans les États contractants.

2.5 Axe 3 : Partage du travail

2.5.1 Politiques relatives aux accords de travail sur la coopération en matière de recherche

En 2023, l'OEB a poursuivi sa nouvelle approche des accords de coopération en matière de recherche. Cette approche a consisté à maintenir les taxes de recherche consolidées pour les collaborations existantes et futures, à rationaliser le processus et à accroître le soutien aux petites entités avec une réduction de 80 % de la taxe de recherche pour les recherches nationales effectuées par l'OEB.

Le 1^{er} janvier 2023, l'accord de travail sur la coopération en matière de recherche avec l'Autriche est entré en vigueur et a démarré sur une note positive, avec 17 recherches effectuées pour le compte de l'Office autrichien en 2023.

Après approbation lors de la 175^e session du Conseil, les 27 et 28 juin 2023, la Slovénie a signé un accord de travail sur la coopération en matière de recherche avec l'OEB en septembre 2023. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. En incluant la Slovénie, l'OEB effectue désormais des recherches nationales pour le compte de 17 États contractants.

Figure 13 – L'OEB conclut un accord de travail sur la coopération en matière de recherche avec l'Office slovène de la propriété intellectuelle



Source : OEB

Au total, 26 585 recherches nationales ont été effectuées par l'OEB pour 14 des 17 ONB signataires en 2023 d'un accord de travail sur la coopération en matière de recherche.

Figure 14 : États membres ayant signé un accord de travail sur la coopération en matière de recherche

États membres ayant signé un accord de travail sur la coopération en matière de recherche

Albanie • Autriche • Belgique • Chypre • Croatie • France • Grèce • Italie • Lettonie • Lituanie • Luxembourg • Malte • Monaco • Pays-Bas • Royaume-Uni • Saint-Marin • Slovénie

Autres États membres



Source : OEB

2.5.2 Projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation

Conçu pour éliminer le travail en double, le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation permet aux examinateurs de l'OEB de recevoir les résultats de recherches nationales, d'exams et de classifications, de manière confidentielle, à partir de la demande de priorité d'un deuxième dépôt de brevet européen, conformément à la règle 141(2) CBE. Cette disposition contribue également à alléger la charge pesant sur les demandeurs qui revendiquent la priorité d'un premier dépôt en les exemptant de produire une copie des résultats de la recherche au titre de la règle 141(1) CBE.

Figure 15 : États membres ayant rejoint le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation

États membres ayant rejoint le projet relatif à la mise en œuvre du système d'utilisation

Autriche • Danemark • Espagne • République tchèque • Royaume-Uni • Suède • Suisse

Autres États membres



Source : OEB

2.5.3 Sensibilisation à la PI et encouragement à l'innovation

L'OEB a soutenu neuf événements de sensibilisation à la propriété intellectuelle organisés par les offices nationaux en 2023, soit par un soutien financier, soit par la mise à disposition d'un conférencier de l'OEB, soit par les deux. Ces événements s'adressaient à différents publics, dont des utilisateurs issus d'universités, de petites entités et d'industries de l'ensemble du continent. L'accent a été mis sur la promotion du système du brevet unitaire afin d'informer et de préparer au mieux les utilisateurs.

"Cultiver l'innovation grâce à une réelle sensibilisation à la propriété intellectuelle est le phare qui éclaire notre chemin vers un avenir où la créativité prospère, où les idées fleurissent et où le progrès ne connaît pas de limites. Notre engagement à donner aux innovateurs les moyens d'agir alimente le moteur de la transformation, en veillant à ce que chaque idée trouve la place qui lui revient pour façonner un avenir plus radieux. "

Représentant de la Direction générale de la propriété industrielle d'Albanie

En outre, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir le brevet unitaire, l'OEB a publié des informations et des documents promotionnels, avec possibilité de soutien financier aux États membres pour la traduction de ces documents dans les langues locales. Grâce aux efforts déployés en 2023 et au soutien des offices nationaux, des dépliants sont disponibles en 20 langues sur le site Internet de l'OEB (depuis février 2024). D'autres suivront plus tard dans l'année.

2.6 Axe 4 : Coopération informatique

Le programme de coopération informatique a été adopté en tant qu'annexe au plan stratégique 2023 et exécuté pendant quatre ans, jusqu'en juin 2023. Après l'achèvement officiel du programme, les mises en œuvre et les autorisations de publier se sont poursuivies.

"La mise en place de groupes de travail est un excellent moyen d'impliquer les pays membres dès la phase de planification. Cette approche tire en outre parti de l'expertise collective présente dans les différents offices, en matière d'informatique."

Représentant de l'Office suédois de la propriété intellectuelle

2.6.1 Front Office

Front Office a pour but de fournir une solution d'archivage électronique aux États membres et aux ONB. Dans le cadre de ce projet et en étroite collaboration avec les ONB et d'autres parties prenantes, l'OEB a créé une suite de services web innovants permettant aux utilisateurs d'interagir avec leur office et de gérer le cycle de vie de leurs actifs en matière de brevets.

Le premier service a pris en charge le dépôt de demandes de brevets nationaux et s'est développé pour inclure différentes demandes et réponses, dont les validations de brevets européens. Ces services sont accessibles via un portail

Le projet de sensibilisation à la propriété intellectuelle favorise l'utilisation du système de brevets par les PME innovantes, les organismes de recherche et les universités. Il met en évidence les avantages et l'impact de la protection de la propriété intellectuelle et sensibilise aux pratiques et procédures des brevets européens ainsi qu'à leur harmonisation au sein du réseau européen en matière de brevets.

unifié, intégrant les services de dépôt PCT et de brevet européen pour une expérience simplifiée avec les systèmes de brevets nationaux, européens et internationaux. Hébergés sur une infrastructure cloud gérée par l'office national ou l'OEB, les services Front Office sont adaptés aux besoins de chaque office national participant.

"Nous avons mis en place Front Office en milieu d'année après une phase de planification très rapide et réussie. Dans l'ensemble, nous sommes très satisfaits de cette expérience. Le groupe de travail et les offices pilotes semblent avoir fait du bon travail, l'équipe de l'OEB est excellente et notre expérience s'est déroulée sans accroc."

Représentant de l'Office islandais de la propriété intellectuelle

La priorité du projet portait sur des services de dépôt électronique spécifiques : dépôts de brevets nationaux, portail et accès (y compris ePCT), demandes et réponses, paiements (différés), validations de brevets européens, demandes de certificats complémentaires de protection et demandes de brevets européens déposées auprès des ONB.

Les autres procédures nationales, telles que les requêtes en entrée dans la phase nationale ou les modèles d'utilité, ne sont pas des livrables du projet. En revanche, elles peuvent être ajoutées en étendant et en configurant les procédures existantes, par le biais du transfert de connaissances et de la formation des ONB pendant la mise en œuvre.

Le groupe de travail Front Office a joué un rôle essentiel dans ce projet et se compose de représentants de 12 ONB, de l'EUIPO, de l'OMPI et de l'epi. Le groupe de travail a fourni des informations sur les besoins des ONB et a joué un rôle déterminant dans la priorisation des travaux nécessaires.

En 2023, des progrès ont été réalisés dans un certain nombre d'États membres. La Finlande a commencé la mise en œuvre à la fin du mois d'avril. Front Office a été mis en place en Islande le 26 juin et en Macédoine du Nord le 2 octobre. L'Espagne a mis en place une version intermédiaire le 20 octobre et disposait de toutes les fonctionnalités le 6 novembre. Le Portugal a poursuivi ses préparatifs et un certain nombre d'autres pays ont commencé à se préparer, notamment l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Bosnie-Herzégovine.

Au cours de l'été 2023, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer Front Office, ce qui a abouti à la publication de Front Office2.0. Cette version améliore la résilience grâce à des mesures de sécurité renforcées et comprend des mises à jour techniques, un remaniement du code, et de meilleurs processus de déploiement. Front Office2.0 a été lancé en Islande en décembre 2023. Des mises à jour de cette dernière version sont en cours dans d'autres pays où Front Office est déjà en production, notamment en Lituanie et en Espagne.

"Le programme de coopération informatique de l'OEB pour les États membres offre aux offices de brevets des petits États membres, tels que la Belgique, la possibilité de mettre en œuvre des applications informatiques modernes pour les processus liés au dépôt et à la gestion des demandes de brevet et à l'échange des données associées. Outre la configuration et la mise en œuvre du logiciel, le programme fournit également une assistance et un cofinancement."

Représentant de l'Office belge de la propriété intellectuelle

2.6.2 Qualité des données

En 2023, le projet sur la qualité des données s'est concentré sur l'amélioration des critères de qualité et sur le soutien de l'automatisation du transfert de données entre les États membres. Dans le cadre des efforts déployés par l'OEB pour améliorer la qualité des données fournies, des réunions bilatérales régulières avec les ONB et des formations ont été organisées.

Parmi les faits marquants, citons le lancement des opérations sur le fonds brevets pour l'Italie (phase 4), et le début de la réception des fichiers numérisés pour la période 1973-1989. En outre, le fonds brevets de Türkiye pour 1973-2019, comprenant 80 000 documents, a été achevé avec succès. La numérisation de la collection de Saint-Marin a été achevée dans le cadre de la phase 1, la phase 2 de conversion du texte intégral étant prévue pour 2024. L'OEB a transféré des connaissances techniques à la Bulgarie et à la Lettonie, ce qui a permis de finaliser la production de textes intégraux de fichiers Front Office et d'assurer des livraisons régulières à l'OEB. En ce qui concerne la mise en œuvre des plateformes, la Slovénie a été intégrée avec succès à la plateforme d'échange de données. Les mises en œuvre sont en cours pour l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et la Grèce. Le système de transfert de données développé est passé en mode de production. Cette mise en œuvre finale a déjà facilité les transmissions de machine à machine pour la République tchèque, la Bulgarie et la Lettonie.

Grâce à ces avancées techniques, des mécanismes efficaces d'échange de données entre les États membres sont désormais en place et prêts à être étendus à d'autres pays.

2.6.3 Coopération en matière de recherche

Le but du projet de coopération en matière de recherche était de développer et de déployer un nouvel outil de recherche sur l'état de la technique pour remplacer l'ancien système de recherche EPOQUE Net. Sur le plan technique, le projet a consisté à adapter l'outil ABS (ANSERA-based SEARCH), actuellement utilisé par les examinateurs de l'OEB pour répondre aux besoins spécifiques des ONB utilisant le nouveau système de recherche.

"Nous avons beaucoup apprécié la possibilité de tester le nouvel outil SEARCH basé sur ANSERA, qui remplacera bientôt EPOQUE Net. Nos examinateurs trouvent le nouvel outil très efficace et convivial, et nous sommes très optimistes quant à son application dans les recherches quotidiennes au cours des prochaines années."

Représentant de l'Office des brevets de la République de Pologne

En outre, une série d'interfaces de programmation d'applications (API) ont été développées dans le cadre de ce projet, afin de faciliter l'intégration de l'outil dans l'environnement de la procédure numérique de délivrance des brevets des ONB. Ces adaptations sont nécessaires afin de garantir l'efficacité du nouveau système de recherche pour les ONB et leurs utilisateurs.

Depuis juillet 2023, l'outil ABS a régulièrement élargi sa base d'utilisateurs et ses fonctionnalités, en tirant parti du travail en cours des examinateurs de l'OEB sur ANSERA, et de la puissance du cloud. Une version ultérieure a intégré des bases de données de brevets commerciaux et la fonctionnalité COMBI.

"Dans un monde numérique en constante évolution, l'accès à l'information et la rapidité des transactions sont des éléments déterminants pour un travail performant. Cependant, pour les offices de brevets, le traitement de grands volumes de données pose des problèmes majeurs. Parallèlement, les systèmes de traduction automatique et l'utilisation de l'apprentissage automatique simplifient les processus. À titre d'exemple, de nouvelles technologies et tendances, telles que l'intelligence artificielle (IA), sont actuellement mises en œuvre pour améliorer et accélérer les recherches de brevets. Le DPMA a également mis en œuvre un outil de recherche sémantique utilisant l'IA et est donc intéressé par un échange intensif sur les résultats obtenus grâce au développement et à la mise en œuvre de nouveaux outils de recherche tels qu'ANSERA."

Représentant de l'Office allemand des brevets et des marques

L'API de l'outil a été mise à la disposition des ONB intéressés, facilitant l'importation/exportation automatisée et manuelle des données liées aux demandes pour les recherches et les rapports. Des fonctions API optimisées prennent désormais en charge la gestion des dossiers, ce qui inclut la récupération de recherches antérieures. La troisième version, en février 2024, a élargi les possibilités de recherche à 32 langues et intégré les données de toutes les collections des offices nationaux, partageant un index commun avec Espacenet. En février 2024, la base d'utilisateurs se composera d'environ 1 400 examinateurs répartis dans 28 ONB.

2.6.4 Sécurité de l'information

Le but du groupe de travail sur la sécurité de l'information est de répondre aux préoccupations des États membres en matière de sécurité informatique, notamment quant au recours de l'OEB aux technologies de cloud computing en vue de fournir un nouvel outil ABS optimisé.

Ce groupe de travail a adopté une approche collaborative et itérative pour identifier les préoccupations des États membres et, dans la mesure du possible, y répondre, notamment en ce qui concerne l'outil ABS et l'utilisation de clés de cryptage gérées en externe.

La mise en œuvre de clés de cryptage gérées en externe pour l'environnement de production de l'outil ABS a commencé. Un examen de l'architecture de sécurité par un tiers vise à identifier d'éventuelles mesures de sécurité supplémentaires pour l'outil et la revalidation des utilisateurs est en cours grâce à la fonction de gestion utilisateurs du portail d'accès unique.

Des tests d'intrusion répétés, effectués par des tiers, sont prévus pour la version la plus récente de l'outil ABS. À la suite de l'examen de l'architecture de sécurité, une redéfinition des priorités et la mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires seront présentées.

2.6.5 Classification coopérative des brevets

L'objectif de ce projet est de gérer toutes les activités de coopération internationale en matière de classification, telles que les interactions avec les ONB, l'OMPI, les offices IP5 et l'industrie.

Il vise à améliorer les services offerts aux offices et aux utilisateurs tout en élargissant l'utilisation de la classification coopérative des brevets (CPC) à l'échelle mondiale. Ces opérations impliquent une classification précoce et cohérente de collections de documents dans la CPC, l'augmentation du nombre d'offices CPC au sein de l'OEB et dans le monde, et le soutien à la mise en œuvre de la CPC dans les ONB et les organisations.

En outre, le projet vise à faire de la CPC le système de classification du réseau européen des brevets et offre une assistance informatique aux États membres pour faciliter leur intégration de la CPC.

Le service CPC le plus important développé et mis en ligne en 2023 est le catégoriseur de texte CPC, un outil basé sur l'intelligence artificielle qui propose des symboles CPC en fonction du texte saisi. L'outil est disponible depuis fin 2023. Il prend en charge la saisie en anglais, français et allemand et est hébergé sur Google Cloud Platform.

La CPC compte aujourd'hui 38 offices ou organisations (y compris l'OEB et l'USPTO). Elle est utilisée aux fins de recherche par plus de 45 ONB et plus de 25 000 examinateurs dans le monde. Pour compléter l'effort de croissance, le projet CPC a organisé des événements de formation collective et en personne dans des domaines techniques spécifiques.

2.6.6 Portail d'accès unique

Le portail d'accès unique (SAP pour Single Access Portal) vise à moderniser et à consolider les différentes plateformes et les différents services numériques offerts par l'OEB en un portail d'accès unique et unifié pour toutes les questions relatives à l'OEB/aux ONB. Il remplace plusieurs systèmes, dont MICADO et le National Offices Centre.

En 2023, les éléments suivants ont été ajoutés au portail : le service de remboursement, l'outil de consultation et de commentaires du plan stratégique 2028, le tableau de bord de convergence des pratiques et la page des statistiques de dépôt sur Front Office.

"La modernisation liée à la numérisation est la voie à suivre. Nous estimons essentiel de poursuivre des pratiques similaires avec une bonne communication et le partage d'expériences."

Représentant de l'Office estonien des brevets

2.7 Sensibilisation au REB

2.7.1 Réunion annuelle de coopération

La 17^e réunion annuelle sur la coopération a eu lieu les 26 et 27 mai à Lisbonne, au Portugal, où le Réseau européen en matière de brevets (REB) s'est réuni pour discuter de questions stratégiques sur la coopération.

Figure 16 – Réunion annuelle de coopération 2023



Source : OEB

Les ONB étaient représentés sur place par 49 délégués de 38 États membres et deux observateurs de Bosnie-Herzégovine et de Moldavie. En outre, 17 participants ont choisi d'assister à l'évènement en ligne. Un large éventail de sujets a été abordé, notamment les progrès réalisés en matière de coopération informatique dans le cadre du plan stratégique 2023, les activités de l'Académie européenne des brevets, le lancement de l'Observatoire de l'OEB, les meilleures pratiques en matière de coopération, un examen de la structure du système de taxes et l'élaboration du plan stratégique 2028.

"Nous, l'Office néerlandais des brevets, sommes fiers de pouvoir apporter notre expertise et notre expérience à l'OEB, afin que celui-ci développe de meilleurs services, et opère à un niveau plus élevé, au bénéfice d'une Europe innovante."

Représentant de l'Office néerlandais des brevets

2.7.2 Évènements nationaux importants pour le REB

Plusieurs évènements importants ont eu lieu en 2023 sur l'ensemble du réseau. Conformément à sa politique et à ses objectifs en matière de développement durable, l'OEB a participé à un grand nombre de ces évènements et leur a apporté son soutien.

Le Salon international des inventions d'Istanbul 2023 (ISIF' 23), le plus grand concours et salon de l'innovation de Türkiye, s'est déroulé les 28 et 29 avril. Ce

salon a inclus une cérémonie de remise de prix aux inventeurs et a permis de souligner le rôle important joué par les brevets pour stimuler une croissance économique et durable.

La conférence "Thinking about Industrial Property, Sustainability and the Future of the Planet" (Réfléchir à la propriété industrielle, au développement durable et à l'avenir de la planète) s'est tenue à Lisbonne les 29 et 30 mai. L'évènement était organisé par l'INPI et comprenait des discussions sur l'importance de solutions axées sur la propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies. Un grand nombre d'intervenants de l'OEB ont également eu l'occasion de présenter les initiatives de l'OEB en faveur de l'innovation, notamment le lancement de la plateforme Espacenet sur les technologies de lutte contre les incendies, créée en collaboration avec des examinateurs de l'ensemble du REB.

"Je tiens à souligner l'importance du soutien de l'OEB à la conférence internationale organisée par l'INPI au Portugal en mai 2023. La conférence a réuni plus de 80 pays pour discuter de l'importance de la propriété industrielle pour les objectifs de développement durable des Nations unies. Un système de brevets intégrant une politique de durabilité est une solution prometteuse pour que les générations futures puissent profiter d'une planète plus verte. Selon les Nations unies, 'la créativité et l'innovation humaines sont devenues la véritable richesse des nations au XXI^e siècle'."

Représentant de l'Institut portugais de la propriété industrielle

Le 31 mai, la conférence "30 Years of Slovak Innovation Ecosystem" (30 ans d'écosystème d'innovation slovaque) à Dubová a marqué les 30 ans de l'Office de la propriété industrielle de la République slovaque. Elle a souligné l'importance de la coopération en matière de propriété intellectuelle et de l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusivité du système de propriété intellectuelle dans le futur.

Figure 17 – Célébration de 30 ans d'innovation en Slovaquie



Source : OEB

L'Office espagnol des brevets et des marques (OEBM) a organisé une conférence générale sur la propriété industrielle les 11 et 12 septembre à Madrid. Des experts et des parties prenantes du domaine de la propriété intellectuelle se sont réunis pour discuter du rôle important des brevets dans la protection des investissements en nouvelles technologies, dans le renforcement de la compétitivité et dans la création d'opportunités d'emploi.

Figure 18 – Conférence sur la propriété intellectuelle à Madrid



Source : OEB

Le congrès international "Intellectual Property Protection: future, challenges, trends" (Protection de la propriété intellectuelle : avenir, défis, tendances), qui s'est tenu les 21 et 22 septembre à Varsovie, a célébré le 105^e anniversaire de l'Office des brevets de la République de Pologne.

La conférence internationale intitulée "Women in tradition, innovation, creativity and entrepreneurship" (Les femmes dans la tradition, l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise) a été organisée à Tirana les 19 et 20 octobre par la Direction générale de la propriété industrielle de la République d'Albanie à l'occasion de son 30^e anniversaire.

Figure 19 – L'Office national d'Albanie célèbre son 30^e anniversaire



Source : OEB

La 6^e conférence internationale sur l'innovation intitulée "Women in Innovation and Business: Inspiration, Involvement, Investment" (Les femmes dans l'innovation et l'entreprise : Inspiration, implication, investissement) a eu lieu en ligne le 22 novembre. L'évènement a été organisé par l'Agence nationale de la propriété intellectuelle de la République de Moldavie en coopération avec l'OEB et l'OMPI.

Le 7 décembre, l'Office national de la propriété industrielle de Macédoine du Nord a célébré son 30^e anniversaire en organisant un évènement offrant une excellente plateforme pour souligner l'importance de la protection de la propriété intellectuelle en vue de l'innovation et de la croissance économique.

2.8 Coopération avec les institutions européennes

L'OEB a finalisé un plan de travail annuel avec l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) le 21 février et a signé la phase II du projet pilote avec le Conseil européen de l'innovation et l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les petites et moyennes entreprises le 30 mars 2023. En juin, une lettre d'intention a été signée, s'engageant à exploiter l'expertise de l'OEB pour aider et soutenir les innovateurs et les entrepreneurs dans toute l'Europe.

En ce qui concerne la coopération entre l'OEB et l'Office communautaire des variétés végétales de l'UE (OCVV), les activités conjointes se poursuivent dans le domaine de l'échange de connaissances et des mesures visant à promouvoir l'innovation dans le secteur végétal. Conformément au nouveau cadre de coopération convenu en 2022, un premier échange a eu lieu en mars 2023. Les discussions et les activités conjointes ont porté sur des sujets clés tels que l'utilisation par l'OEB des données techniques fournies par l'OCVV, l'état d'avancement du brevet unitaire et notamment ses conséquences pour les inventions liées aux plantes, ainsi que les activités liées à la qualité développées par les deux organisations. Une autre réunion technique a eu lieu en avril 2024 et des activités de formation bilatérales sont prévues pour le dernier trimestre 2024.

Grâce à des initiatives conjointes telles que des activités de formation à la propriété intellectuelle et des sessions d'échange de connaissances, ces partenariats visent à favoriser une culture contemporaine de la propriété intellectuelle et à renforcer la protection des entreprises dans toute l'Europe. La collaboration actuelle entre l'OEB et l'EU IPO renforce les objectifs mutuels en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

L'OEB travaille en étroite collaboration avec les institutions européennes pour faire progresser les objectifs communs en matière de propriété intellectuelle et d'innovation. En collaborant avec les institutions européennes, l'OEB se consacre à l'amélioration de l'efficacité et de l'accessibilité du système européen de propriété intellectuelle.

2.8.1 Mémoire d'accord et programme de travail avec l'EIPO

L'OEB et l'EIPO ont poursuivi la mise en œuvre du plan de travail 2022-2023, en s'appuyant sur les objectifs établis dans le protocole d'accord renouvelé en 2019 :

- renforcer l'efficacité du système européen de PI et améliorer son accessibilité pour les utilisateurs,
- promouvoir une culture moderne de la PI en Europe, et
- parvenir à une protection plus forte des entreprises européennes à l'étranger.

En 2023, l'OEB et l'EIPO ont mené conjointement des activités de formation en matière de propriété intellectuelle, organisé en ligne des sessions de connaissances, coordonné des activités au sein du réseau de correspondants en communication, et échangé régulièrement de bonnes pratiques dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que la protection des données ou les activités de lutte contre l'escroquerie. La mise en œuvre conjointe du programme "Pan-European Seal", la coopération dans des projets clés de propriété intellectuelle ainsi que la participation aux groupes de travail d'experts de chaque office sur une variété de sujets techniques se sont poursuivies.

Avec le lancement de l'Observatoire de l'OEB, des domaines de coopération avec son homologue de l'EIPO ont été identifiés. L'OEB et l'EIPO ont réalisé et publié conjointement une nouvelle étude intitulée "Patents, trade marks and startup finance" (Brevets, marques et financement des entreprises émergentes), qui met l'accent sur le rôle des DPI pour l'accès au financement des entreprises émergentes européennes. L'étude montre comment l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle par les entreprises émergentes reflète leur capacité à attirer du capital-risque. Elle souligne également la puissance de signalisation des brevets et des marques pour prédire des plans de retrait réussis pour les investisseurs.

Au-delà de l'étude conjointe réalisée dans le cadre de l'Observatoire, l'OEB et l'EIPO ont également commencé à élaborer le nouveau plan de travail 2024-2025. Le plan s'appuie sur les activités récurrentes et sur un certain nombre de nouvelles initiatives qui bénéficieront d'une coordination plus étroite et d'une mise en œuvre conjointe.

L'OEB et l'EIPO ont poursuivi la mise en œuvre du plan de travail 2022-2023, en s'appuyant sur les objectifs établis dans le protocole d'accord renouvelé en 2019 : renforcer l'efficacité du système européen de PI et améliorer son accessibilité pour les utilisateurs, promouvoir une culture moderne de la PI en Europe et parvenir à une protection plus forte des entreprises européennes à l'étranger.

2.9 Coopération via le nouvel observatoire

L'Observatoire des brevets et des technologies, nouvellement créé, cherche à obtenir une représentation large et inclusive couvrant les secteurs public et privé ainsi que les entités d'innovation internationales, régionales et nationales qui jouent un rôle clé dans leurs écosystèmes d'innovation respectifs et peuvent fournir une expertise ou agir en tant qu'agents multiplicateurs. Il vise à devenir une référence distinctive pour les acteurs de l'écosystème d'innovation au sens large, dont les spécialistes de la propriété intellectuelle et à servir de passerelle à toutes les personnes qui se posent des questions à propos de l'avenir de l'innovation.

En tant que pionnier de la technologie en Europe au cours des 50 dernières années, l'OEB a toujours eu un point de vue unique sur l'innovation technologique. La différence avec le nouvel Observatoire a trait au fait que l'OEB s'occupera désormais de l'intelligence brevets dans un contexte socio-économique plus vaste et, ce faisant, enrichira les perspectives.

En se concentrant sur un large éventail de sujets spécifiques, essentiels pour résoudre les défis sociétaux urgents, du cancer aux technologies vertes, l'OEB peut désormais mesurer et analyser les tendances et les défis et, en collaboration avec des parties prenantes expertes, offrir des éléments d'information fiables aux décideurs tels que les chefs d'entreprise, les innovateurs, les investisseurs et les responsables politiques. L'OEB accélère le passage d'une perspective "introvertie" relativement aux questions de propriété intellectuelle à un état d'esprit plus large et ouvert, dans lequel des points de vue et des perspectives différents sont intégrés à la discussion.

Après plusieurs cycles de consultation avec les États membres et le grand public en février 2023, le premier programme de travail biennal 2023-2025 et le nouveau site Internet de l'Observatoire ont été lancés le 6 octobre dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire.

Figure 20 – Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB : Panorama 2023



Source : OEB

Le premier évènement de l'Observatoire – "Boosting startups with intellectual property" (Booster les entreprises émergentes avec la propriété intellectuelle) – s'est tenu le 17 octobre 2023. Ce fut l'occasion de présenter une nouvelle étude conjointe de l'OEB et de l'EUIPO évaluant l'utilisation des brevets et des marques déposées par les start-up européennes ainsi que l'impact de ces droits de

propriété intellectuelle sur leurs stratégies de financement et de retrait. L'OEB a également présenté un nouvel outil numérique qui permet de rechercher et d'identifier les entreprises émergentes qui ont déposé des demandes de brevet européen. Cet outil gratuit, le Deep Tech Finder (DTF), combine des informations sur les entreprises et les brevets et aide les investisseurs potentiels à détecter et à évaluer les entreprises émergentes qui mettent sur le marché des technologies de rupture clés. Avec ce premier évènement et la sortie du DTF, le nouvel Observatoire a tenu sa promesse visant à atteindre une communauté plus vaste d'innovateurs clés et à fusionner des données provenant de sources multiples (brevets et finances). L'impact de l'Observatoire a été significatif, avec plus de 6 000 vues de l'évènement lui-même. Depuis son lancement, le DTF est utilisé quotidiennement par un large éventail d'innovateurs et a été amélioré par l'ajout de nouveaux filtres technologiques.

En décembre, l'Observatoire s'est penché sur le thème "Carbon capture and storage (CCS): A new frontier in clean tech?" (Capture et stockage du carbone (CCS) : Une nouvelle frontière dans les technologies propres ?) lors d'un évènement axé sur les défis et les opportunités des technologies CCS et sur le rôle des brevets dans la transition énergétique. L'Observatoire a présenté une cartographie des technologies CCS, un nouveau filtre pour détecter les technologies CCS sur la plateforme des technologies d'énergies propres et a également ajouté un filtre CCS dans le Deep Tech Finder pour trouver les entreprises émergentes actives dans ce domaine. Tous ces éléments aideront les investisseurs, l'industrie et les institutions publiques à trouver de nouvelles technologies de rupture et les dernières innovations.

En tant qu'instrument clé du renforcement de la coopération entre les États membres, l'Observatoire implique les ONB par le biais de divers appels à experts et propose une collaboration pour toutes les initiatives clés. La première coopération en 2023 concernait la lutte contre le cancer, avec dix ONB participant activement à l'élaboration d'une étude et d'une plateforme sur les technologies de lutte contre le cancer. Sur la base de cette expérience, un appel à experts a été lancé fin 2023, offrant à nos États membres la possibilité de participer aux projets de l'Observatoire en 2024. L'appel a attiré 32 ONB intéressés par une collaboration dans trois secteurs différents : la technologie, l'économie et la communication.

L'Observatoire cherche à aborder l'intelligence brevets dans un contexte socio-économique plus large, enrichissant les perspectives en se concentrant sur un éventail diversifié de sujets, essentiels pour la résolution des défis sociétaux.

Figure 21 – Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB : dispositif d'encadrement des parties prenantes



Collaboration pour rassembler toutes les parties prenantes et sensibiliser l'opinion aux avantages potentiels de la PI
Transparence espace numérique ouvert à tous les acteurs de l'innovation et accessible à un public non spécialisé
Diversité pour éliminer toutes les barrières et permettre un débat plus large et plus riche sur la PI

Approche fondée sur des données probantes s'appuyant sur des données source claires pour soutenir le processus de prise de décision.

Créer des synergies pour produire un effet combiné et générer une intelligence collective - évitant la duplication des efforts

Source : OEB

Les premiers mois d'activité de l'Observatoire montrent une concordance avec ses objectifs, ses principes directeurs et sa mission. Pour l'avenir, l'OEB reste ouvert aux idées novatrices et à l'adaptation de l'approche pour englober d'autres sujets émergents dans les années à venir. En collaboration avec les parties prenantes et les États membres, l'OEB s'efforce d'éliminer les obstacles qui empêchent les utilisateurs de profiter pleinement du système de brevets et s'engage à utiliser des outils et un langage qui favorisent une plus grande sensibilisation. En ce qui concerne la participation, l'éthique sous-jacente de l'Observatoire est de prioriser l'expertise tout en étant accessible à tous.

Conformément aux objectifs de l'Observatoire, qui visent à offrir une expertise et à servir de catalyseur pour la collaboration dans le domaine de l'innovation, l'Office a également lancé la plateforme des technologies de lutte contre les incendies en mai 2023. Il s'agit de la troisième plateforme Espacenet, après celles consacrées à la lutte contre le coronavirus et aux technologies d'énergies propres. Elle permet aux chercheurs, aux entrepreneurs et aux décideurs de naviguer facilement et avec précision dans une multitude d'informations sur les brevets. Dans le même temps, ils peuvent rechercher des technologies permettant de sauver des vies dans les domaines de la détection et de la prévention des incendies, de l'extinction des incendies, de l'équipement de protection et de la restauration après un incendie. Cette initiative a été possible grâce à l'engagement et à l'expertise des examinateurs de brevets et des analystes de l'OEB et des offices nationaux de brevets de France, d'Italie, de Grèce, du Portugal et d'Espagne.

3. Associations d'utilisateurs et industrie

L'OEB s'engage à collaborer avec un large éventail de parties prenantes à travers le monde, y compris les associations professionnelles, les professionnels des brevets et différents groupes d'utilisateurs. Cette approche globale permet de toucher largement les utilisateurs tout en maintenant l'engagement de l'OEB en faveur de la durabilité. En tirant parti des technologies de communication numérique, parallèlement aux formats de réunion traditionnels, l'OEB facilite des interactions plus fréquentes et plus diversifiées, ce qui permet un échange transparent d'idées et de commentaires avec la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. Ces discussions permettent d'affiner et d'améliorer les services et les offres de l'OEB.

Figure 22 – Réunion avec BusinessEurope



Source : OEB

En 2023, la portée de l'engagement de l'OEB n'a pas seulement englobé les échanges avec l'epi, BusinessEurope, CIPA et l'IP Federation, mais s'est étendue à d'autres partenaires issus des États-Unis, du Japon, de la République de Corée, de la Chine et de l'Australie. Des partenariats durables avec des associations telles que le barreau américain, l'IPO, l'AIPPI, l'AIPLA et la FICPI ont également été renforcés. Le fait de recueillir des contributions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe permet de prendre en compte les besoins et les préoccupations d'une base d'utilisateurs diversifiée.

Un exemple notable de coopération étroite et directe avec les associations d'utilisateurs est le vaste processus de réforme, mené conjointement par l'OEB et l'epi, concernant l'examen européen de qualification (EEQ). Ce processus s'est conclu par l'approbation unanime par le Conseil d'administration, en décembre 2023, des modifications proposées au "règlement relatif à l'examen européen de qualification", ce qui a permis de décider du lancement officiel du nouvel EEQ en 2025. Les modifications apportées aux règlements sur l'EEQ ont été faites en réponse au point de vue d'un large éventail de parties prenantes issues de différents États membres qui, au cours des trois dernières années, ont apporté leur expertise par le biais de consultations, de contributions écrites et de réunions consacrées à ce sujet.

La modernisation de l'EEQ et son adaptation réussie au paysage de l'innovation, à la jurisprudence et aux nouveaux défis, ont été discutées le 12 octobre lors d'un événement avec l'epi destiné à honorer la coopération de longue date entre les deux organisations. Tout en célébrant les 44 ans de l'EEQ et les 50 ans de la CBE, l'évènement a permis d'envisager l'avenir des professionnels de la propriété intellectuelle à l'ère numérique et de discuter de la meilleure façon de maintenir, dans un environnement dynamique, les normes les plus élevées pour l'EEQ.

L'année a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Certificat européen d'administration des brevets (CEAB), une initiative réussie, créée conjointement avec les États membres et développée et mise en œuvre en étroite collaboration avec des partenaires externes, notamment l'epi et la Plateforme européenne des administrateurs de propriété intellectuelle (EPIPA).

L'accent mis par l'OEB sur la transformation numérique et la mise en œuvre d'outils tels que l'Interface de travail brevets et MyEPO Portfolio ont également été fréquemment communiqués. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie plus vaste de l'OEB visant à rester à l'avant-garde d'un écosystème moderne de propriété intellectuelle et à s'adapter en permanence à un paysage en rapide évolution.

Figure 23 – L'OEB et l'AIPPI approfondissent leur collaboration lors de leur réunion annuelle



Source : OEB

Au cours de l'année 2023, 24 réunions individuelles ont été organisées avec les principaux utilisateurs de l'OEB, au cours desquelles des thèmes majeurs tels que la qualité, la rapidité, le brevet unitaire et MyEPO Portfolio ont été présentés et discutés. La contribution directe des utilisateurs sur ces thèmes clés a apporté à l'OEB de précieuses perspectives et ouvert la voie à une discussion sur la qualité à la source, c'est-à-dire la qualité des demandes entrantes de ces entreprises. Ces échanges réguliers s'inscrivent dans le cadre de l'engagement plus large de l'OEB en faveur de l'excellence et de la réactivité face aux réactions de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son engagement continu à favoriser le dialogue avec les associations d'utilisateurs et les parties prenantes, l'OEB a adopté une approche stratégique multidimensionnelle pour son engagement en 2023, mêlant réunions en personne, événements hybrides et interactions en ligne.

Le brevet unitaire a fait l'objet d'un intérêt tout particulier en 2023. Les associations d'utilisateurs du monde entier ont manifesté un vif intérêt et ont souhaité recevoir des informations de première main sur les nouvelles modalités et les avantages possibles de ce nouveau système.

Des discussions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets ont également eu lieu. L'OEB a cherché à s'engager dans un effort collectif pour affiner et harmoniser les pratiques en matière de droit des brevets, dans l'intérêt des utilisateurs du monde entier.

Grâce à ces dialogues variés et constructifs, l'OEB réaffirme sa volonté de promouvoir un système du brevet européen durable et axé sur l'utilisateur. L'approche collaborative de l'OEB au niveau mondial, avec les parties prenantes, témoigne de son engagement stratégique en faveur de l'innovation, de la qualité et de l'adaptabilité.

4. Coopération internationale

Dans le paysage dynamique de la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, l'OEB a fait des progrès significatifs en 2023. Le projet de plan stratégique 2028, publié en 2023, a fixé le nouvel axe de la politique de coopération internationale de l'OEB : étendre la portée mondiale de son système de validation, qui est son modèle de coopération internationale le plus complet et le plus efficace.

La politique de coopération internationale de l'OEB est clairement axée sur l'élargissement de la portée du système du brevet européen pour les utilisateurs. Il existe toute une série de modèles de coopération, le système de validation offrant le partenariat le plus complet avec l'OEB pour les États non membres.

4.1 Accords de validation

En 2023, l'OEB et la Géorgie ont jeté les bases et effectué des préparatifs minutieux pour l'entrée en vigueur de l'accord de validation dans le pays un peu plus tôt cette année. L'accord, initialement signé le 31 octobre 2019, était le cinquième de ce type après ceux conclus entre l'OEB et le Maroc, la Moldavie, la Tunisie et le Cambodge.

En octobre 2023, le Conseil d'administration a donné mandat au Président d'entamer des négociations sur la validation avec le Costa Rica, à la suite de la visite dans les bureaux de l'OEB à Munich du ministre de la Justice et de la Paix du Costa Rica. La demande d'adhésion du Costa Rica au système de validation s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à créer un environnement favorable aux entreprises et à se positionner comme un pays ouvert à l'innovation et au commerce extérieur.

En novembre 2023, l'OEB et la République démocratique populaire du Laos sont convenus d'une feuille de route pour finaliser les négociations de l'accord de validation en cours. Le Laos a signé l'accord de validation en mai 2024.

Figure 24 – Mission de l'OEB en République démocratique populaire du Laos



Source : OEB

En Éthiopie, la coopération mutuellement bénéfique encouragée dans le cadre de l'accord de partenariat renforcé signé en avril 2019 a ouvert la voie à l'accord de validation. Le ministre éthiopien de l'Innovation et de la Technologie a officiellement demandé l'ouverture de négociations dans une lettre adressée à l'OEB en décembre 2023. La demande a été présentée au Conseil d'administration, qui l'a approuvée à l'unanimité en mars 2024.

Figure 25 – Une délégation éthiopienne de haut niveau visite l'OEB à Munich



Source : OEB

4.2 Partenariat renforcé

En juillet 2023, des représentants de l'OEB ont rencontré leurs homologues des offices nationaux de brevets du monde entier en marge des assemblées générales de l'OMPI à Genève.

L'OEB a conclu un accord de partenariat renforcé avec les offices de propriété intellectuelle du Chili (INAPI) et de l'Ukraine, ainsi qu'un plan de travail avec l'Office saoudien de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un partenariat renforcé très performant.

Un nouveau plan de travail biennal, dans le cadre du mémorandum d'accord sur le partenariat renforcé avec l'Éthiopie, a été signé en novembre 2023, coïncidant avec la visite de deux ministres d'État. Les plans de travail biennaux suivants avec les offices de Malaisie et d'Indonésie ont également été conclus en 2023,

dans le cadre de mémorandums d'accord sur le partenariat renforcé signés fin 2019.

Dans le dispositif d'encadrement du mémorandum d'accord sur le partenariat renforcé avec l'organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), le dernier module du programme régional de formation à l'examen de brevets de l'ARIPO (ARPET) s'est achevé en octobre à Harare, au Zimbabwe. Au total, 30 participants issus de 11 pays ont suivi le programme, lancé par l'OEB et l'ARIPO en 2021. Pour marquer cette étape importante, une cérémonie d'ouverture hybride a été organisée le 16 octobre 2023.

Fin juin, le programme du plan stratégique 2023 'Expanding the geographical outreach' (Élargir la portée géographique) s'est achevé avec succès. L'objectif principal du programme était d'aider chaque office de partenariat renforcé à intégrer la procédure de réutilisation dans son processus de délivrance de brevets et de mesurer et d'optimiser le niveau de réutilisation au fil du temps. Les offices ont fourni un retour qualitatif et quantitatif sur la réutilisation des produits issus du travail de l'OEB.

Le système de retour d'information mis en place par l'OEB a été complété par des réunions d'examen régulières avec des experts techniques et des examinateurs de brevets de l'OEB et des offices participants. Les offices participants ont signalé un total de 145 000 cas de réutilisation enregistrés au cours de la période de référence.

4.3 Coopération en matière d'assistance technique

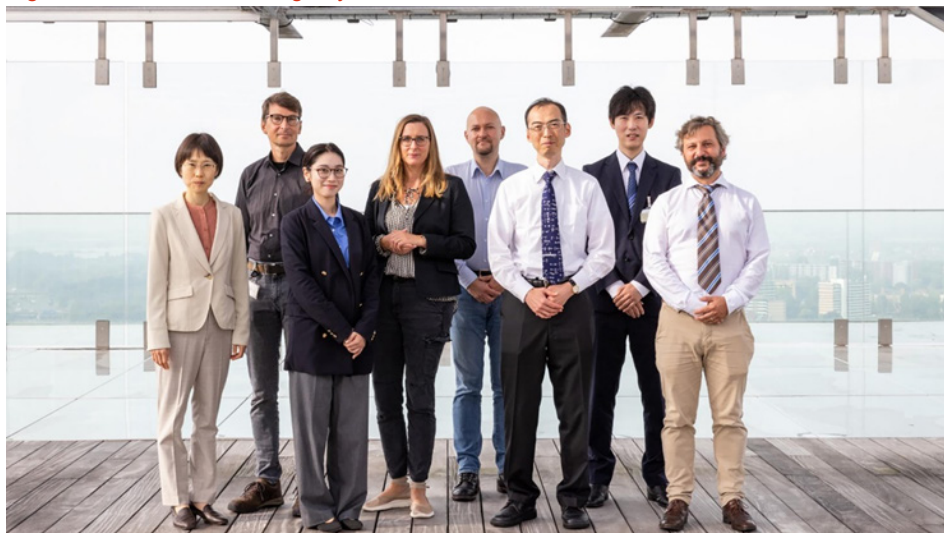
Au-delà de la validation et des partenariats renforcés, la collaboration avec les partenaires internationaux de l'OEB repose sur un large éventail d'initiatives et de programmes de coopération en matière d'assistance technique. En 2023, l'OEB a organisé 36 activités de formation à l'intention du personnel des ONB, dont un séminaire technique spécifique sur la CPC. Au total, 4 463 participants se sont inscrits à ces activités en ligne, qui incluaient des cours, des ateliers et des conférences.

En février 2023, l'OEB et l'USPTO ont renouvelé leur coopération bilatérale en prolongeant le mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'assistance technique, initialement signé en 2019. Ce mémorandum d'accord définit les domaines de coopération destinés à améliorer l'accès à l'information sur les brevets, la qualité des brevets et la fiabilité des droits de brevet. L'accord met l'accent sur le développement de nouveaux concepts de partage du travail, sur l'amélioration des systèmes et outils informatiques pour les examinateurs et les utilisateurs, sur les efforts visant à faire progresser l'intelligence artificielle pour le système CPC et sur l'amélioration de l'environnement collaboratif de la CPC en vue de faciliter les contributions des offices participants.

Un évènement organisé par l'OEB à La Haye en septembre 2023 a marqué une étape importante avec le premier échange en personne entre examinateurs de l'OEB et de l'Office des brevets du Japon (JPO) depuis l'introduction du dispositif d'encadrement sur les nouveaux modes de travail. Les discussions ont porté sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la classification, la numérisation et les outils de recherche avancés. L'exploration des bases de données et des systèmes de classification tels que FI, F-terms et CPC, ainsi que l'utilisation dans

les recherches de documents ne se rapportant pas aux brevets, ont constitué le cœur de ces échanges. Au cours de ce même mois, une formation CPC a été dispensée à l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) dans les locaux de l'OEB à La Haye.

Figure 26 – Premier échange hybride entre examinateurs de l'OEB et du JPO



Source : OEB

Le 27 novembre 2023, une délégation de l'OEB a rencontré le Directeur général de l'Office australien des brevets à Canberra. Après avoir passé en revue les activités de coopération bilatérale en cours, qui ont débuté par un mémorandum d'accord en 2007, l'OEB et l'Office australien des brevets ont examiné les possibilités d'élargir à l'avenir les liens de longue date qui les unissent. Un nouveau mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'assistance technique a été signé et un plan de travail biennal définit les activités qui seront mises en œuvre au cours des années 2024 et 2025.

4.3.1 Projet pilote OEB-CNIPA relatif à l'administration chargée de la recherche internationale

Depuis décembre 2020, l'OEB agit en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ISA) pour les ressortissants et les résidents de la République populaire de Chine. Dans le cadre de ce projet, les ressortissants et les résidents de la République populaire de Chine peuvent choisir l'OEB comme ISA lorsqu'ils déposent leurs demandes PCT en anglais auprès de l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine ou des offices récepteurs du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Figure 27 – Les collègues de la CNIPA reçoivent une formation dans les locaux de l'OEB à La Haye



Source : OEB

Des entités chinoises et internationales basées en Chine ont participé activement à ce projet pilote et, fin 2023, plus de 440 sociétés différentes (soit une augmentation de 37 % par rapport à 2022) ont opté pour l'OEB en tant qu'ISA dans le cadre de ce projet pilote, en soumettant plus de 3 200 demandes. En outre, un nouvel accord d'échange de données a été signé en 2023 et un nouveau plan de travail a été établi avec la CNIPA. Par ailleurs, des sessions de formation spécialisées ont été organisées pour les examinateurs de la CNIPA, mettant l'accent sur l'engagement en faveur du développement mutuel et de la coopération en matière de propriété intellectuelle.

4.3.2 Patent Prosecution Highway

La procédure "Patent Prosecution Highway" (PPH) permet aux demandeurs de présenter une requête en traitement accéléré pour leurs demandes de brevet. En principe, le PPH permet à un demandeur de solliciter un traitement accéléré pour une demande de brevet lorsqu'une demande correspondante a déjà été jugée par un office partenaire du PPH comme contenant des revendications brevetables.

Le 11 juillet 2023, l'OEB et le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle du Chili ont signé un mémorandum d'accord portant sur un programme PPH pilote. Le lancement est prévu pour juin 2024.

4.4 Coopération avec l'OMPI

Tous les projets de coopération avec l'OMPI visent à soutenir le système international des brevets et ses utilisateurs. L'une des priorités majeures concerne les outils de dépôt de brevets : l'OEB et l'OMPI collaborent pour améliorer l'intégration d'ePCT dans l'outil Front Office, un avantage direct pour les États membres qui mettent en œuvre Front Office puisqu'ils reçoivent les demandes EP, PCT et nationales par l'intermédiaire d'un seul outil.

L'équipe d'experts chargée de la documentation minimale du PCT, sous la direction de l'OEB et de l'USPTO, a fait des propositions de modification à l'Assemblée du PCT de juillet 2023 portant sur les règles 34, 36 et 63, et qui ont été adoptées. L'équipe d'experts concentre maintenant ses efforts sur les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre, en temps utile, du cadre juridique qui régira la documentation minimale du PCT à partir de 2026.

4.5 Coopération multilatérale

L'OEB continue à jouer un rôle de premier plan dans la coopération multilatérale, rôle qu'il assume depuis 1983. Ses efforts dans ce domaine visent à rationaliser le travail et à harmoniser les procédures entre les principaux offices de brevets du monde. Conformément à l'Objectif 4 du plan stratégique 2023, l'OEB s'est attaché à renforcer son rôle dans la coopération multilatérale en vue de consolider le système européen des brevets et son impact mondial. Cette initiative visait à rationaliser les processus de propriété intellectuelle au niveau mondial, au bénéfice des parties prenantes européennes et pour le renforcement de l'influence mondiale de l'OEB. Ces efforts se poursuivront dans le cadre du plan stratégique 2028, avec des travaux visant à étendre la portée des services de l'OEB et à promouvoir le brevet européen en tant que moteur de l'innovation, du transfert de technologie et de la croissance économique pour les innovateurs européens.

L'engagement de l'OEB dans la coopération multilatérale avec les principaux offices de propriété intellectuelle du monde a joué un rôle crucial dans la résolution des problèmes croissants liés à l'état de la technique. Cette coopération a facilité l'accès à l'information brevets mondiale, permettant à l'OEB de partager ces données plus largement et d'étendre les services offerts aux utilisateurs. Les efforts visant à harmoniser les pratiques des principaux systèmes de brevets ont permis d'améliorer la qualité et la fiabilité des brevets et de rendre la procédure de délivrance des brevets plus prévisible.

Le développement de synergies grâce à cette approche coopérative a permis à l'OEB et à ses offices partenaires de promouvoir un programme proactif en matière de propriété intellectuelle. Les examinateurs de brevets ont pu s'aligner plus étroitement sur les procédures d'autres grands offices de propriété intellectuelle, créant ainsi des possibilités de partage du travail dont bénéficie l'ensemble de la communauté de la propriété intellectuelle.

La coopération avec l'OMPI s'est poursuivie de manière intensive en 2023, couvrant un vaste panel d'activités. Un nouveau plan de travail a été signé en juillet pour une période d'un an, qui comprend des activités dans les domaines du système PCT, de l'échange de données, de la classification, des procédures d'automatisation et de l'information brevets.

Grâce à ces initiatives, l'OEB a renforcé sa position dans le système mondial, contribuant à un système de brevets plus efficace, plus accessible et plus fiable qui soutient l'innovation et le développement dans le monde entier.

4.5.1 Coopération IP5

Tout au long de l'année 2023, l'OEB a continué à jouer un rôle clé au sein de l'IP5, le groupe composé des cinq plus grands offices mondiaux de la propriété intellectuelle, dont le JPO, le KIPO, la CNIPA et l'USPTO. Reconnaisant le rôle clé de l'innovation dans la résolution des défis mondiaux, l'OEB s'est engagé à collaborer étroitement avec l'IP5 pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies. La mise à jour de la vision collective de l'IP5, axée sur la création d'un avenir durable et l'amélioration de l'efficacité du système de propriété intellectuelle, témoigne d'un engagement continu en faveur de ces objectifs.

Les directeurs des cinq offices, avec l'OMPI en tant qu'observateur, se sont réunis du 13 au 15 juin 2023 pour leur 16^e réunion annuelle. Organisée par l'USPTO à Honolulu, Hawaï, la réunion de cette année avait pour objectif de discuter du rôle des offices IP5 dans la lutte contre le changement climatique à l'aide d'un système de PI accessible et inclusif.

En 2023, les efforts de l'OEB en matière de coopération multilatérale se sont principalement concentrés sur la réalisation d'une convergence technique et procédurale et sur le traitement des défis collectifs, tels que l'essor des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans le cadre de la coopération IP5.

Figure 28 – Réunion annuelle de l'IP5



Source : OEB

"Notre groupe est responsable de la majorité des demandes de brevet dans le monde. Nous nous devons donc de garantir un accès équitable au système des brevets et aux technologies durables qu'il développe. Nous avons maintenant intégré cette responsabilité dans notre mission et j'en suis ravi. Nous pouvons ainsi concentrer nos efforts collectifs pour permettre à chacun et à chacune dans le monde, quel que soit son parcours, de faire preuve de talent innovant afin de contribuer aux objectifs de développement durable, qui sont d'une importance capitale."

António Campinos, Président de l'OEB

Des progrès dans l'harmonisation des pratiques en matière de brevets ont été réalisés en 2023, grâce à l'intégration des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans les processus de brevet et en rendant le système de brevets accessible à un plus large public.

4.5.2 Coopération tripartite

En 2023, l'OEB a accueilli la 41^e conférence tripartite à Munich, marquant un moment important dans ses efforts de collaboration avec le JPO et l'USPTO. Comme d'habitude, l'OMPI a été invitée à participer et des représentants des associations d'utilisateurs des régions tripartites, à savoir BusinessEurope, la JIPA, l'AIPLA et l'IPO, ont également assisté à une partie de la conférence.

Figure 29 – 41^e Conférence tripartite



Source : OEB

La conférence s'est concentrée sur les discussions relatives à l'ODD 4 des Nations unies, qui vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'accent a été mis sur l'encouragement de l'engagement des jeunes dans la propriété intellectuelle par le biais de l'éducation et de la sensibilisation, afin de favoriser la compréhension et l'intérêt de la prochaine génération pour la propriété intellectuelle.

Il a également été prévu de lancer un réseau destiné à relier les programmes et à échanger les meilleures pratiques en matière de sensibilisation des jeunes, d'organiser des conférences spécialisées sur des sujets liés aux ODD et d'améliorer le partage des connaissances grâce à des initiatives telles que les plateformes publiques Smart search.

Ces efforts sont conformes à l'objectif de l'OEB qui vise à renforcer le lien entre l'éducation, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et à utiliser au mieux la propriété intellectuelle afin de favoriser le développement durable.

"Les défis que nous affrontons exigent une multitude de technologies pour forger un futur résilient et durable. C'est pourquoi il est si vital de mettre en place un monde de l'innovation pour les générations futures. L'accès à l'éducation est un droit humain, et c'est aussi grâce à l'éducation que nous préservons les meilleures idées et évitons qu'elles ne soient perdues du fait des inégalités. Les objectifs de développement durable des Nations unies nous aident à nous concentrer et à orienter nos efforts, ce dont témoigne parfaitement l'esprit de la coopération tripartite."

António Campinos, Président de l'OEB